



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 13 mars 2024

le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 mars 2024

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

M. ARRIVE , Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme VARENNE), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_025

Débat d'Orientation Budgétaire 2024 - Présentation du rapport d'orientation budgétaire

Outre son caractère obligatoire sous peine d'illégalité de la délibération approuvant le budget, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en Conseil d'administration avant le vote du budget s'accompagne de la production du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) répond aux obligations légales :

- la tenue d'un débat d'orientation est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif,
- le débat n'a aucun caractère décisionnel,
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ci-joint est donc soumis au débat des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

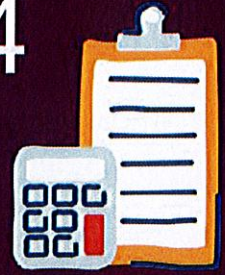
Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE

S'LO

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



Conseil d'administration du 18 mars 2024

 **CAS**
Cherbourg en Cotentin

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le



ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE

I) Bilan de l'année 2023

II) Objectifs stratégiques pour l'année à venir

A) La Direction Action Sociale

B) La Direction Autonomie

C) La Direction des EHPAD

D) La Direction administrative et financière

III) Prévisions budgétaires 2024

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE



Première étape du cycle annuel du budget, le Débat d'Orientation Budgétaire prévu à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) a pour objet de permettre au Conseil municipal de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Document utilisant tant la prospective que la rétrospective financière, il aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégageant les marges de manœuvre dont disposera le budget.

Ces dispositions s'imposent également aux Centres Communaux d'Action Sociale puisque celles-ci précisent que : « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Par suite, dans les C.C.A.S. des communes de plus de 3 500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L. 2312-1 du C.G.C.T. précise que ce rapport doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Ce nouveau Rapport d'Orientation Budgétaire reprend l'ensemble des objectifs initiés depuis 2020 et sera complété par les orientations politiques qui seront prises et développées dans l'intérêt collectif des habitants et dans les limites financières et organisationnelles de la collectivité. Il s'appuiera, pour la durée de la fin du mandat, sur les conclusions de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Je dresserai donc, tout d'abord un **bilan de l'année 2023 (I)**, en intégrant les **objectifs stratégiques pour les prochaines années (II)** et établirai les **prévisions budgétaires 2024 (III)**.

I) BILAN DE L'ANNEE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE

S'LO

Le CCAS, comme la Ville, se trouve confronté à des difficultés financières du fait du contexte économique. Ainsi, et pour la première fois depuis sa création en 2016, le CCAS a vu son épargne brute fortement se dégrader, et ce dès 2022. Le compte administratif prévisionnel 2023 fait ainsi apparaître un déficit de 138 000 €, qui sera comblé par les résultats antérieurs cumulés.

Ce revirement est d'autant plus fort que le budget du CCAS est composé à 80 % de masse salariale (puisque'il s'agit de services) et que celui-ci a dû intégrer, **sans compensation intégrale de l'Etat ni du Conseil Départemental**, toutes les revalorisations salariales mises en place depuis la crise sanitaire de 2020 (prime COVID, prime SEGUR transformée en complément de traitement indiciaire, passage des auxiliaires de soins en catégorie B, refonte des grilles des catégories B et C, hausse du point d'indice et revalorisation du SMIC). Ces revalorisations salariales auront eu pour conséquence, entre 2022 et 2024, une augmentation de la masse salariale d'un million d'euros. La Ville vient compenser cette augmentation, avec un passage de la subvention d'équilibre de 5,5 M€ à 6,5€ en 2024.

Les projections financières, établies sur 2022 sur la base d'un fonctionnement à l'identique de l'offre de service de l'eau (scénario « au fil de l'eau »), confirmaient l'hypothèse d'une importante dégradation financière sur le budget du CCAS, d'où les interventions de la ville (versement d'une subvention exceptionnelle de 1,3 M€ sur 2022 et augmentation de la subvention d'équilibre 2024). Il devenait donc urgent de mettre en place des mesures permettant de ralentir l'augmentation des dépenses de fonctionnement du CCAS.

Dans le même temps, la récente Analyse des Besoins Sociaux confirme un vieillissement accru et une géronto-croissance de la population sur les 10 prochaines années (qui apparaissaient déjà dans les précédentes ABS), ainsi que des indicateurs de fragilité sur certaines franges de la population (particulièrement classe moyenne basse, travailleurs isolés, familles monoparentales) et, de façon accentuée sur certains secteurs de la commune (Est pour le vieillissement, Provinces et Centre pour la fragilité sociale).

Au vu de ces éléments, il a donc été indispensable que le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin réinterroge son champ d'intervention, à l'aune des contraintes financières actuelles et de l'Analyse des Besoins Sociaux, dans ses 3 grands domaines de compétences actuels (sur lesquels sont calés les trois directions opérationnelles du CCAS) que sont :

1. l'action sociale ;
2. l'accompagnement à la perte d'autonomie et la lutte contre l'isolement ;
3. la gestion d'établissements à destination de personnes dépendantes.

Il a donc été proposé, lors du Bureau Municipal du 27 février 2023, d'accompagner le Président, la Vice-Présidente et le Conseil d'Administration du CCAS dans la seconde partie du mandat à définir un nouveau périmètre d'intervention du CCAS, dans une perspective d'optimisation et d'adaptation du service, et d'élaborer ainsi une feuille de route 2023-2029.

Les décisions actées lors de ce bureau municipal du 27 février 2023 ont conduit à la mise en place d'importants changements pour les différentes directions du CCAS :

Concernant le service Action Sociale :

A été actée la fin de de la mission de référencement RSA au 1er janvier 2024, avec un recentrage des missions des travailleurs sociaux du CCAS sur des compétences socles :

- accueil inconditionnel
- accompagnement social au logement
- insertion sociale et professionnelle
- accompagnement individualisé des Seniors et Personnes Handicapées.

A également été actée le regroupement de tous les agents de l'ancienne Direction Action Sociale à Talluau, avec la mise en place concomitante d'accueils sociaux polyvalents de proximité en corrélation avec les besoins du territoire et des publics cibles. Cette recentralisation est encore en cours, d'importants travaux ayant été engagés pour l'accueil des agents.

Concernant le Service de Maintien à Domicile (SMD) :

Il a été décidée de la réorganisation du Service de Maintien à Domicile, avec comme objectif une optimisation de l'organisation administrative. Cela a conduit, dès 2023, à la suppression d'un poste de cheffe de service et à la création, en contrepartie, de quatre postes de cheffes d'équipe, dans l'idée d'un calibrage du nombre d'heures réalisées par le service (et donc d'ETP) à 80 000 heures annuelles, permis notamment par le passage de 26 aides à domicile.

S'est également poursuivi sur l'année 2023 l'accompagnement de la CNRACL sur les conditions de travail des aides à domicile. Cette mission se poursuivra sur 2024, avec des aménagements qui seront présentés devant les organisations syndicales et la RH.

Concernant la direction des EHPAD :

L'année 2023 a vu l'arrivée du nouveau directeur en mai 2023, qui s'est attelé immédiatement à la mise en place du projet de réorganisation, longtemps envisagé mais décalé.

Ainsi, l'acte I (ossature) du projet d'établissement unique, a été présenté lors du CST du 10 octobre 2023. L'objectif, qui sera poursuivi sur l'année 2024 au vu de la charge de travail que cela représente, est la mise à plat du fonctionnement des trois EHPAD et de leur gestion, afin de parvenir à en harmoniser le fonctionnement.

En 2023 a également été créé un poste de responsable Qualité et Evaluation, chargée notamment de mener à bien les évaluations internes et externes des établissements, et de redéfinir à l'échelle des trois EHPAD l'ensemble des procédures et documentations nécessaires au fonctionnement des établissements.

La nouvelle direction des EHPAD, en lien avec les services RH de la Ville, ont lancé en 2023 une réflexion partagée afin d'accompagner les métiers en tension en redonnant du sens à l'engagement public et en aidant à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Les ateliers qui ont été mis en place dans ce cadre se poursuivront également sur l'année 2024.

Concernant les missions transverses :

En 2023 s'est poursuivi et achevé la démarche d'ABS. Il faut également noter, en septembre 2023, l'organisation et l'accueil du Congrès de l'ACTAS (Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale) à La Cité de la Mer, moment d'échanges et de débats autour des enjeux de santé et de solidarité.

II) DÉFINITION DES OBJECTIFS D

Le CCAS est intégré au Pôle « Cohésion Sociale et Santé » de la collectivité, qui est constitué de 4 blocs principaux :

- **Un bloc « CCAS » (400 agents) ;**
- **Un bloc « Vie éducative et temps de l'enfant » comprenant la Direction de la Petite Enfance, la Direction Enfance-Education-Réussite Educative et la Direction de la Restauration scolaire et collective (500 agents) ;**
- **Un bloc « Sports – Jeunesse – Animations socio-culturelles et numériques » comprenant la Direction des Sports et la Direction Jeunesse et Solidarité (250 agents) ;**
- **Un bloc « Santé », avec un service accès aux soins (centre de santé Brès-Croizat).**

La directrice, adjointe à la DGA du Pôle, Isabelle VATINEL, est mise à disposition du CCAS par la ville pour 90 % de son temps de travail et s'adosse sur une équipe de direction relativement récente suite à quelques départs, à savoir :

- **Céline CHMIEL**, directrice administrative et financière du Pôle Cohésion Sociale et Santé,
- **Franck MANAC'H**, directeur des EHPAD,
- **Mylène GOUHIER**, directrice Autonomie,
- **Elvire CAILLOT**, cheffe de service Action Sociale,
- **Séverine DUPONT**, responsable Qualité,
- **Agnès MARIE**, chargée de projet coordination et **Christelle VOISIN**, cheffe d'équipe accueil et administration.

Après ces différents mouvements, l'organisation du C.C.A.S de Cherbourg-en-Cotentin s'articule autour de deux Directions, un service action sociale et une équipe administrative et accueil :

- ♦ **La Direction Autonomie** qui a pour mission de piloter l'offre de prestations sociales à destination des personnes âgées à mobilité réduite ou en perte d'autonomie et de mettre en œuvre la politique de lutte contre l'isolement à destination de ce public. Elle encadre pour ce faire le service de Maintien à Domicile (Aide à domicile, portage de repas, téléalarme), les six résidences-autonomie du territoire et l'équipe en charge de la lutte contre l'isolement des personnes âgées et le développement du lien social. Le service fera l'objet en 2024 d'une nouvelle organisation et d'une articulation entre le service de maintien à domicile et l'équipe lutte contre l'isolement qui deviendra **Service de prévention de l'isolement et de l'accompagnement à domicile.**
- ♦ **La Direction des EHPAD, des dispositifs annexes Accueil de jour et Ti Hameau** a pour mission de piloter l'offre de prestations sociales à destination des personnes âgées dépendantes ou atteintes de troubles cognitifs ou personnes handicapées ; elle encadre pour ce faire trois établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et deux dispositifs annexes (accueil de jour et Ti Hameau).
- ♦ **La Service Action Sociale** a pour mission de piloter les politiques d'action sociale et d'insertion, ainsi que leur harmonisation, sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin ; il est composé d'une cheffe de service qui encadre 10 travailleurs sociaux de proximité, pouvant exercer des missions spécifiques autour du logement et de la santé mentale, de l'insertion, de l'accompagnement social des personnes âgées ou handicapées et de l'aide facultative.
- ♦ **L'équipe Administrative et Accueil** a pour mission d'assurer l'ensemble des missions administratives propres au CCAS (notamment la préparation du Conseil d'Administration) et d'assurer en proximité, et en complémentarité avec le service action sociale, le primo-accueil des usagers du CCAS en assurant une réponse équitable et adaptée à chacun des demandeurs, quelles que soient leur commune de référence et leur situation individuelle. Cette équipe viendra aussi compléter les missions spécifiques exercées par les travailleurs sociaux dans le cadre d'une expertise administrative approfondie.



LA DIRECTION AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE

S²LOW

- ♦ **Un service de prévention de l'isolement et d'accompagnement** prestations d'aides à domicile, de portage de repas et de téléalarme et un service de prévention de l'isolement et le développement du lien social
- ♦ **Un service** regroupant 6 résidences autonomie.

Les objectifs 2024 pour la Direction sont :

- **TARIFICATION** : animer et assurer la proposition de nouvelles modalités de tarification des redevances des Résidences Autonomie afin notamment d'offrir une tarification plus équitable et en fonction des revenus des usagers, en intégrant une offre socle et une offre optionnelle en fonction des services rendus.
- **VEILLES DE NUIT** : animer et assurer la proposition d'une nouvelle organisation des veilles de nuit dans les établissements afin, d'une part, d'optimiser le fonctionnement actuel et, d'autre part, d'assurer une équité de traitement entre les agents en charge de cette mission à l'échelle des 6 établissements.
- **ACTIVITE DU SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE**: assurer le suivi et l'analyse de l'activité du service en conformité avec le cadrage défini et l'évolution démographique du territoire.
- **PROCESS DE RESTAURATION EN RESIDENCE AUTONOMIE** : assurer l'état des lieux de l'existant et proposer l'optimisation du service et l'équité de l'offre dans les 6 établissements.
- **AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL** : poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'appel à projet CNRACL et rendre compte de l'évolution des actions mises en place.



LA DIRECTION DES EHPAD ET DE L'ACCUEIL DE JOUR

- ♦ **Trois EHPAD** : Bérégovoy, La Quincampoise et la Sérénité – offrant une possibilité d'accueil pour 171 places, dont 36 en unités sécurisées.
- ♦ **Deux dispositifs annexes** : Une équipe de 3 personnes sur l'Accueil de Jour et une équipe de 5 personnes sur le dispositif TI HAMEAU

Les objectifs 2024 pour la Direction sont

- **EVALUATIONS INTERNES et EXTERNES** : assurer le suivi et la mise en œuvre des évaluations internes et externes conformément à la législation en vigueur avant le 1er juillet 2024.
- **COUPES PATHOS** : assurer en lien avec les médecins coordinateurs et le personnel soignant, le suivi des coupes PATHOS réalisées par l'ARS en juin 2024.
- **CPOM** : assurer la préparation de la nouvelle négociation CPOM en lien avec la direction du CCAS et de la direction administrative et financière du Pôle Cohésion sociale et Santé.
- **PROJETS DE SERVICE** : réaliser et accompagner un projet de service unique à l'ensemble des 3 EHPAD. Il faudra également réaliser et accompagner le projet de service de l'accueil de jour permettant notamment d'intégrer la prise en charge sécurisée des bénéficiaires et le respect des bonnes conditions de travail des agents.



LE SERVICE ACTION SOCIALE ET L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET ACCUEIL

- ♦ **Un service action sociale** composé de 10 travailleuses sociales
- ♦ **Une équipe administrative et accueil**, composée de 10 agents administratifs et d'accueil social

Les objectifs 2024 pour ce secteur d'activité sont :

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

S²LOW

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE

- **REORGANISATION DU SERVICE** : accompagner la montée administratifs et d'accueil social et la complémentarité des missions avec les Travailleuses Sociales.
- **AIDES FACULTATIVES** : assurer la mise à jour du règlement des aides facultatives afin de l'harmoniser à l'échelle du territoire et de répondre aux besoins des bénéficiaires.
- **COORDINATION / COOPERATION** : positionner le CCAS dans son rôle d'ensemblier à l'échelle du territoire en matière de politique sociale, en lien avec les institutions, les associations et les acteurs du social. Clarifier les missions entre les différents acteurs et asseoir le rôle et la place du CCAS là où il existe des carences. Proposer une réflexion autour de modes de coopération de l'aide alimentaire, du logement et de la santé mentale notamment.

L'ensemble de ces axes de développement devront s'inclure dans le respect des contraintes budgétaires définies en lien avec les services financiers de la collectivité et plus particulièrement avec la direction administrative et financière du Pôle Cohésion Sociale et Santé.

Toutefois, en ma qualité de Directrice du CCAS je m'attacherai à accompagner l'équipe de direction dans une **démarche collective**, en tenant compte des difficultés de chacun et de la complémentarité des actions au profit **d'une prise en charge qualitative et respectueuse des bénéficiaires**, tout en veillant au respect des conditions de travail des équipes.

Je souhaite particulièrement être garante d'une dynamique collective positive auprès des cadres du CCAS et de veiller à donner du sens à tous nos engagements.

Je m'assurerai de poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du social à l'échelle du territoire en favorisant le partage d'expérience et la complémentarité d'action.

Enfin, je poursuivrai le travail en réseau à l'échelle nationale en participant activement aux échanges avec l'UNCCAS et l'ACTAS, en continuant de mettre en avant le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin.

III) PREVISIONS BUDGETA

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mouvement	Réalisé 2022	Réalisé 2023 (montant validé en préfecture)	Prévisions 2024	% d'évolution 2024/réalisé 2023
Dépenses	17 834 653.16 €	18 767 362.82 €	19 153 767 €	2.06 %
Recettes	19 148 892.01 €	18 629 178.56 €	19 153 767 €	2.80 %

Le budget primitif 2024 du CCAS est en diminution par rapport au budget primitif 2023 car cette année, il n'est pas nécessaire de procéder à une reprise anticipée des résultats notamment grâce à l'augmentation de la subvention de la Ville à hauteur de 850 000 €.

RECAPITULATIF DU MONTANT DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

2020	2021	2022	2023	2024
5 860 964,52 €	5 522 000 €	6 892 721 €	5 662 721 €	6 512 721 €

DIRECTION CCAS

Mouvement	Réalisé 2022	Réalisé 2023 (montant validé en préfecture)	Prévisions 2024	% d'évolution 2024/réalisé 2023
Dépenses	636 103.27 €	449 840.37 €	163 442 €	- 63.67 %
Recettes	17 140 547.75 €	16 534 893.96 €	17 239 799 €	+ 4.26 %
dont subvention ville	6 892 721 €	5 662 721 €	6 512 721 €	+ 15.01 %

DIRECTION ACTION SOCIAL

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
 Reçu en préfecture le 22/03/2024
 Publié le
 ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE



Mouvement	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024	% d'évolution 2024/réalisé 2023
Dépenses	1 104 780.90 €	831 023.07 €	892 517 €	+ 7.40 %
<i>dont subvention associations</i>	212 100 €	174 480 €	169 605 €	- 2.79 %
<i>dont subvention accueil de nuit</i>	100 000 €	100 000 €	100 000 €	—
<i>dont subventions épiceries sociales</i>	156 500 €	151 000 €	153 000€	+ 1.32 %
<i>dont prestation chantier d'insertion</i>	140 720.88 €	148 862.88 €	157 620 €	+ 5.88 %
<i>dont participation FSL</i>	72 554.40 €	72 554.40 €	73 000 €	—
<i>dont secours</i>	178 368.63 €	94 109.78 €	141 000 €	+ 49.82 %
<i>dont gratuité des bus</i>	144 405 €	78 165 €	120 000 €	+ 53.52 %
Recettes	404 437.63 €	337 273.54 €	207 280 €	- 38.54 %

Les prévisions en termes de dépenses relatives à l'action sociale augmentent entre le réalisé 2023 et le budget prévisionnel 2024. Cela s'explique par une augmentation prévisionnelle des secours que par l'augmentation du coût de la gratuité des bus, gonflé entre les deux exercices du fait de l'arrêt pendant plusieurs mois en 2023 de la prise en charge des abonnements.

Les recettes de la direction sont quant à elles en baisse, notamment du fait de la réduction de la subvention départementale dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, puisque l'activité sur cette mission, si elle a été revue à la baisse dès le 1er janvier 2023, a été définitivement arrêtée pour l'année 2024.

DIRECTION AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
 Reçu en préfecture le 22/03/2024
 Publié le
 ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE



Mouvement	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024	% d'évolution 2024/réalisé 2023
Dépenses	1 678 635.08 €	1 086 244.95 €	2 263 477 €	+ 108.38 %
<i>dont subvention associations</i>	<i>13 605 €</i>	<i>12 625 €</i>	<i>12 625 €</i>	<i>—</i>
<i>dont subventions aux budgets annexes des résidences autonomie</i>	<i>586 485.37 €</i>	<i>970 351.75 €</i>	<i>1 122 462 €</i>	<i>15.68 %</i>
<i>dont subvention au budget annexe du SAD</i>	<i>341 595.40 €</i>	<i>475 491.79 €</i>	<i>264 130 €</i>	<i>- 44.45 %</i>
<i>dont actions de lutte contre l'isolement</i>	<i>83 532.56 €</i>	<i>88 028.08 €</i>	<i>107 510 €</i>	<i>22.13 %</i>
<i>dont dépenses portage des repas</i>	<i>729 370.28 €</i>	<i>812 961.14 €</i>	<i>866 585 €</i>	<i>6.60 %</i>
Recettes	1 200 188.40 €	1 071 913.44 €	1 061 018 €	- 1.02 %

Les dépenses de la direction autonomie sont en augmentation, ce qui s'explique notamment par l'augmentation des subventions d'équilibre aux résidences autonomie.

La subvention d'équilibre prévisionnelle au service d'aide à domicile est quant à elle en diminution. Cela s'explique par le fait que le budget du service a été construit en fonction du scénario d'activité retenu : un calibrage de l'activité du service autour de 80 000 heures de prestation, avec un seul chef de service et la mise en place d'un ticket modérateur de 2,40 € sur chaque heure de prestation réalisée (hors prestation APA).

Les subventions d'équilibre aux résidences et au service d'aide à domicile seront réajustées en cours d'année en fonction des dépenses réelles.

DIRECTION DES EHPAD ET DE L'ACCUEIL DE JOUR

Mouvement	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024	% d'évolution 2024/réalisé 2023
Dépenses	259 391.20 €	315 222.73 €	420 667 €	+ 33.45 %
<i>dont subvention aux budgets annexes des EHPAD et de l'ADJ</i>	<i>258 095.60 €</i>	<i>283 320.38 €</i>	<i>403 367 €</i>	<i>+ 42.37 %</i>
Recettes	50 895.38 €	232 200 €	256 700 €	+ 10.55 %



**Point de vigilance : l'intégration en 2023 du dispositif Ti Ha
(alors qu'il dépendait jusque-là de la direction autonomie)
de dépenses et de recettes entre 2022 et 2023.**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

Envoyé en préfecture le 22/03/2024
Reçu en préfecture le 22/03/2024
Publié le
ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE

S²LO

Bureau de la direction des EHPAD

Les dépenses sur la direction des EHPAD sont principalement constituées des subventions d'équilibre aux budgets annexes des établissements, et sont en augmentation de réalisé à prévisionnel car elles n'ont pas été versées en totalité sur 2023.

DIRECTIONS SUPPORTS

Mouvement	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024	% d'évolution 2024/réalisé 2023
Dépenses	14 155 742.71 €	14 740 245.45 €	15 191 314 €	+ 3.06 %
<i>dont masse salariale</i>	13 912 472.11 €	14 487 834.85 €	14 919 585 €	+ 2.98 %
Recettes	352 822.85 €	402 747.49 €	367 470 €	- 8.75 %

La masse salariale du CCAS évolue entre le réalisé 2023 et le prévisionnel 2024 notamment en raison du glissement vieillesse technicité, de l'extension de la prime annuelle (troisième phase) ainsi que de l'impact du relèvement du SMIC sur l'indice minimum de traitement.

POIDS DE LA MASSE SALARIALE DANS LE BUDGET DU CCAS

	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	79.13 %	79.98 %	77.99 %	75.34 %	77.84 %

Les dépenses de masse salariale pèsent fortement sur le budget du CCAS puisqu'elles représentent près de 80 % des dépenses sur le budget principal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 050-200056885-20240322-DEL_2024_025-DE



	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Prévisions 2024
Dépenses	161 148.87 €	167 586.04 €	160 529 €
<i>Pôle finances</i>	4 383.54 €	4 330.21 €	3 936.00 €
<i>DSI</i>	12 222.09 €	15 954.48 €	89 000.00 €
<i>Services techniques</i>	44 260.21 €	135 150.74 €	1 000.00 €
<i>Pôle</i>	9 268.53 €	1 133.49 €	11 634.42 €
<i>Action sociale</i>	75 438.75 €	11 017.12 €	26 000.00 €
<i>Autonomie</i>	15 815.75 €	0.00 €	3 000.00 €
<i>EHPAD</i>	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<i>Restes à réaliser</i>	—	—	24 958.58 €
Recettes	133 141.11 €	155 549.96 €	90 272 €
<i>Pôle finances (FCTVA, amortissements)</i>	128 614.42 €	152 688.35 €	80 272 €
<i>Action Sociale</i>	4 296.69 €	2 861.61 €	10 000 €

Le budget prévisionnel 2024 en investissement s'inscrit dans la continuité du réalisé 2023. Il tient compte, notamment pour l'action sociale et la DSI, des besoins liés à la réorganisation de l'action sociale, avec la réalisation de travaux sur l'antenne centre du CCAS, ainsi que l'équipement en ordinateurs portables des travailleurs sociaux et des agents administratifs et d'accueils.